REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 6 février 2006 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, instituée par l'arrêté du 6 février 2006 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jean-Pierre LILAS, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Louis BIANNIC, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Nathalie CANTIN, adjointe au chef du département pilotage et gestion à l'office national des forêts ;
- Monsieur Nicolas CALAME, analyste emplois compétences du pôle personnels non enseignants à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Madame Isabelle PAYSANT, cheffe du bureau du pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" à la direction générale de l'alimentation.

Membres suppléants

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Olivier LACOMBE, directeur des ressources humaines à l'agence de services et de paiement ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Monsieur Martial PINEAU, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi au secrétariat général ;
- Monsieur Jérôme GUILLOU, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi au secrétariat général.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Nathalie CAEL	ingénieur divisionnaire	FO
- Monsieur Alain STEUX	ingénieur divisionnaire	UNSA
- Madame Hélène DUCHEMIN	ingénieur divisionnaire	EFA – CGC - CFTC
- Monsieur Xavier SIMON	ingénieur divisionnaire	FO
- Madame Gaëlle DORDAIN	ingénieur de classe normale	UNSA
- Monsieur Sébastien HESSE	ingénieur de classe normale	CGT – FSU – SUD

Membres suppléants

- Madame Christine CHEVALIER	ingénieur divisionnaire	FO
- Monsieur Denis CASSARD	ingénieur divisionnaire	UNSA
- Monsieur Lionel RICHOILLEY	ingénieur divisionnaire	EFA – CGC - CFTC
- Monsieur Pierre ZACHARIE	ingénieur de classe normale	FO
- Madame Anne JACOD	ingénieur de classe normale	UNSA
- Monsieur Stéphane LAULAIGNE	ingénieur de classe normale	CGT – FSU – SUD

Article 2 - L'arrêté du 16 février 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 14 MAI 2018

Pour le ministre, et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER